

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.45751 (2016/X)
État membre	Pays-Bas
Numéro de référence de l'État membre	NL_BZK_CSDO
Nom de la région (NUTS)	ZUID-HOLLAND Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Provincie Zuid-Holland Zuid-Hollandplein 1, 2509 LP Den Haag www.zuid-holland.nl
Titre de la mesure d'aide	NL_BZK_CSDO Projectsubsidie Korte keten
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Artikel 3 Algemene subsidieverordening Zuid-Holland 2013 (provinciaal blad 2016, 1831)
Type de mesure	Aide ad hoc
Modification d'une mesure d'aide existante	
Date d'octroi	A partir de 30.05.2016
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	AGRICULTURE; SYLVICULTURE ET PÊCHE
Type de bénéficiaire	petites et moyennes entreprises
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	EUR 0 2000 (millions)
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention/Bonification d'intérêts
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 25, paragraphe 2), point c)]	25 %	25 %
Aides à l'innovation de procédé et d'organisation (art. 29)	50 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
<http://www.zuid-holland.nl/loket/subsidies/subsidies/openbaar/>